

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS-SUR-VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

Séance du 30 août 2023

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
15	10	14

*L'an deux mil vingt-trois,
et le trente août*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Laetitia IPEKDJLAN représentée par Monsieur Régis LOPEZ, de Monsieur Stéphane MORENO représenté par Monsieur Stéphane BUSSO, de Madame Elizabeth SKYTTE représentée par Madame Carole BORRELLI, de Monsieur Thierry OUSTALET représenté par Monsieur Gratien BONHEUR et de Madame Cécile BESSONE non représentée.

Secrétaire de séance : Monsieur Gratien BONHEUR

DEL. 2023-047 SECURISATION, EXTENSION ET RENATURATION DU PARKING DES VIGNES

Par les délibérations n°2020-050 du 07/10/2020 et n°2022-012 du 10/03/2022, le Conseil Municipal a voté la délégation de maîtrise d'ouvrage de l'extension du parking des Vignes à la Communauté de Communes Alpes d'Azur et lui a demandé de solliciter les subventions les plus élevées auprès de l'Etat, la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur et du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes. Le Conseil Départemental a accordé une aide financière de 535 005.00 € le 07/10/2022 (dossier 2022_07655), la Région a attribué une subvention de 250 000.00 € le 16/12/2022 (dossier 2022-07324). En revanche, l'Etat n'a malheureusement octroyé à ce projet aucune subvention dans le cadre de la DETR 2023 pour des raisons de contrainte budgétaire.

Par ailleurs, la phase PRO du projet actualisée par le cabinet FARAGOU a réévalué le montant des travaux pour tenir compte des compléments apportés par le Bureau d'Etudes Techniques et la DDTM.

Suite à l'actualisation du chiffrage par le maître d'œuvre et au non financement de l'Etat, des demandes complémentaires de subventions sont adressées à la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur et au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.

Plan de financement :

Montant du projet TTC : -----	1 820 498,09 €
Montant du projet HT : -----	1 517 081,74 €
Subvention de la Région accordée : -----	250 000,00 €
Subvention complémentaire Région : -----	200 000,00 €
Subvention CD06 accordée (35.27% HT) : -----	535 005,00 €
Subvention complémentaire CD06 (15.07 % HT): -----	228 660,00 €
Part communale HT : -----	303 416,74 €
Part communale TTC : -----	606 833,09 €

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte :

- De demander à la Communauté de Communes Alpes d'Azur de solliciter des aides complémentaires auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur et du Conseil Départemental des Alpes Maritimes telles que définies ci-dessus par 0 voix contre, 0 abstention et 14 voix pour.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0


LE MAIRE



REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS-SUR-VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Séance du 30 août 2023

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
15	10	14

*L'an deux mil vingt-trois,
et le trente août*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Laetitia IPEKDJLAN représentée par Monsieur Régis LOPEZ, de Monsieur Stéphane MORENO représenté par Monsieur Stéphane BUSSO, de Madame Elizabeth SKYTTE représentée par Madame Carole BORRELLI, de Monsieur Thierry OUSTALET représenté par Monsieur Gratiem BONHEUR et de Madame Cécile BESSONE non représentée.

Secrétaire de séance : Monsieur Gratiem BONHEUR

DEL. 2023-048 REALISATION DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer des travaux d'éclairage public dans le village afin d'améliorer son parc par l'optimisation de son éclairage et la rénovation de ses armoires de commande. Ce projet de modernisation repose sur 3 axes majeurs :

- Sécuriser les ouvrages d'éclairage public
- Accélérer la rénovation écologique et réduire le coût global de possession
- Améliorer la perception nocturne de la commune.

Cela concerne la dépose de luminaires, le changement d'armoires de commande équipées d'horloges astronomiques (bluetooth via une application) et fourniture de câblage.

La dépense est estimée à 44 700.00 euros TTC.

Il propose de confier la réalisation de ces travaux au SICTIAM, le chargeant également de solliciter la subvention départementale la plus élevée.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte :

- **D'approuver la réalisation des travaux du réseau d'Eclairage Public dans le village**
- **D'approuver la dépense évaluée à 44 700.00 euros TTC selon le devis établi en date du 20 mars 2023.**
- **De confier au SICTIAM la réalisation de ces travaux dans le cadre de ses compétences.**
- **De charger le Syndicat de solliciter la subvention départementale.**
- **De s'engager à rembourser la part communale restant à financer.**
- **De s'engager à inscrire au Budget de la commune les sommes nécessaires à sa participation.**

par 0 voix contre, 0 abstention et 14 voix pour.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

LE MAIRE



**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS-SUR-VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

Séance du 30 août 2023

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
15	10	14

*L'an deux mil vingt-trois,
et le trente août*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Laetitia IPEKDJLAN représentée par Monsieur Régis LOPEZ, de Monsieur Stéphane MORENO représenté par Monsieur Stéphane BUSSO, de Madame Elizabeth SKYTTE représentée par Madame Carole BORRELLI, de Monsieur Thierry OUSTALET représenté par Monsieur Gratien BONHEUR et de Madame Cécile BESSONE non représentée.

Secrétaire de séance : Monsieur Gratien BONHEUR

DEL. 2023-049 ACQUISITION DE LA PARCELLE F0052

La municipalité a été approchée par Martine MILLIEZ propriétaire de la parcelle F0052 située au quartier de Lunel qui souhaite faire donation à la commune de ladite parcelle à l'euro symbolique.

Cette parcelle est située en zone non constructible d'une superficie de 510 m² et classée en zone AOP.

Il convient d'autoriser le Maire à procéder au montage du dossier sur les plans administratif et financier de même qu'à signer l'acte authentique sous les conditions ordinaires de droit en pareille matière pour un prix de 1 € auquel s'ajoutera les frais de notaire.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'acquisition de la parcelle F0052 à l'euro symbolique, par 0 voix contre, 0 abstention et 14 voix pour.

Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0


LE MAIRE



**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS-SUR-VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

Séance du 30 août 2023

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
15	10	14

*L'an deux mil vingt-trois,
et le trente août*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Laetitia IPEKDJLAN représentée par Monsieur Régis LOPEZ, de Monsieur Stéphane MORENO représenté par Monsieur Stéphane BUSSO, de Madame Elizabeth SKYTTE représentée par Madame Carole BORRELLI, de Monsieur Thierry OUSTALET représenté par Monsieur Gratién BONHEUR et de Madame Cécile BESSONE non représentée.

Secrétaire de séance : Monsieur Gratién BONHEUR

DEL. 2023-050 AMENDES DE POLICE 2022

Le Conseil Départemental 06 a la charge de répartir, au profit des communes de moins de 10 000 habitants compétentes en matière de voirie communale et de parcs de stationnement l'enveloppe du produit des amendes de police relative à la circulation routière qui est communiquée par Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Deux dossiers sont proposés pour cette dotation :

- Centre village :
 - Repasse de passages piétons et dents de requin
 - Création de places VL
 - Fourniture et pose de potelets et de fourreaux amovibles
- Dans le cadre du nouvel adressage, pose de panneaux et scellement de poteaux indiquant les nouveaux noms de voies et rues facilitant la circulation routière.

Plan de financement :

Montant du projet TTC : -----	15 018.40 €
Montant du projet HT : -----	14 132.00 €
Amendes de police (30 %) : -----	4 239.60 €
Part communale HT : -----	9 880.40 €
Part communale TTC : -----	10 798.80 €

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de demander la subvention au CD06 d'amendes de police 2022 suivant le plan de financement ci-dessus, par 0 voix contre, 0 abstention et 14 voix pour.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

(Signature)
LE MAIRE



REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS-SUR-VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Séance du 30 août 2023

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
15	10	14

*L'an deux mil vingt-trois,
et le trente août*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Laetitia IPEKDJLAN représentée par Monsieur Régis LOPEZ, de Monsieur Stéphane MORENO représenté par Monsieur Stéphane BUSO, de Madame Elizabeth SKYTTE représentée par Madame Carole BORRELLI, de Monsieur Thierry OUSTALET représenté par Monsieur Gratién BONHEUR et de Madame Cécile BESSONE non représentée.

Secrétaire de séance : Monsieur Gratién BONHEUR

DEL. 2023-051 SUBVENTION A L'ECOLE DE VILLARS-SUR-VAR

En date du 21 août 2023, la municipalité a été sollicitée par l'école de Villars-sur-Var pour une classe de mer à Saint Jean Cap Ferrat du 3 au 7 juin 2024.

Les axes principaux de ce séjour sont :

- L'apprentissage de la vie en collectivité,
- La découverte d'un nouvel environnement,
- La découverte de nouvelles sensations ou pratiques sportives (notamment la voile),
- La sensibilisation à la protection de l'environnement,
- Apprendre à porter secours à autrui.

La classe comptera 26 élèves à la rentrée de septembre 2023 dont 24 petits villarois.

Le coût par enfant est de 26.50 € par jour soit 132.50 € pour les 5 jours.

La classe se propose de mener différentes actions durant l'année scolaire pour financer ce projet.

Une participation de la commune diminuerait pour les familles leur coût.

La municipalité propose une subvention de 40 € par enfant soit un total de 960 €.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le versement d'une subvention de 960 € à l'école de Villars-sur-Var pour la participation au séjour pédagogique de juin 2024, par 0 voix contre, 0 abstention et 14 voix pour.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0


LE MAIRE

